

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MERVILLE

Séance du 30 Novembre 2011

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation: 22/11/2011

Date d’Affichage : 08/12/2011

L’an deux mille onze et le trente novembre à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de MERVILLE

Présents : MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Thierry VIGNOLLES, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, René BEGUE, Marie-Claude LEFEVRE, Eric SANTAMANS, Marie-Line FAURIE, Julien COLTRO, Nicole SUDRES, Sauveur GIBILARO, Alexandrine MOUCHET, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Jean-Yves CHALMETON, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Myriam DAVID

Secrétaire de séance : Mme Chantal AYGAT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l’Assemblée la démission de Madame Myriam DAVID qui prend effet immédiatement et appelle Monsieur Gilles MARTIN, suivant de la liste « L’important c’est Merville » qui intègre le conseil municipal.

Monsieur le maire expose l’ordre du jour.

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

• **Commissions Municipales**

- Monsieur le maire informe qu’il a souhaité définir 15 commissions à 8 membres et 1 commission « Vie locale et Associative, culturelle et sportive » qui sera composée de 10 membres.

Il soumet la proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal :

Nombre de votants : 27

Pour : 23, abstentions : 4

- Approuve la composition de la commission
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Madame Patricia POUTREL demande le règlement intérieur. Le maire répond qu'il lui sera communiqué ultérieurement.

- Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former **des commissions** chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil. Le maire en est président de droit.

Lors de la première réunion de chaque commission (dans les 8 jours au plus tard suivant leur nomination), un vice-président est désigné. Ce dernier pourra convoquer la commission et la présider si le maire est absent ou empêché. Les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Leur durée est variable (durée du mandat ou durée déterminée pour l'étude d'un projet précis).

Il indique que la répartition des sièges se fera à la proportionnelle, au plus fort reste.

La liste « *Rassembler et réussir Merville* » a obtenu 23 voix donc 7 membres pour les commissions à 8 membres et 9 membres pour la commission à 10 membres.

La liste « *L'Important c'est Merville* » a obtenu 4 voix donc 1 membre pour les commissions à 8 membres et 1 membre pour la commission à 10 membres.

Il propose la liste des commissions suivantes, procède à l'élection des membres de chaque commission et soumet le dossier au vote des conseillers municipaux :

Urbanisme & Assainissement

Patricia OGRODNIK

Daniel CADAMURO, Yves VERSAPUECH, Sauveur GIBILARO, Colette BEGUE, Christian PARIS, Patrick DI BENEDETTO, Patricia POUTREL.

Aménagement & Travaux

Jean-Luc FOURQUET

René BEGUE, Eric SANTAMANS, Sauveur GIBILARO, Yves VERSAPUECH, Marie-Line FAURIE, Nicole SUDRES, Gilles MARTIN

Embellissement

René BEGUE

Jean-Luc FOURQUET, Eric SANTAMANS, Marie-Line FAURIE, Patrick DI BENEDETTO, Nicole SUDRES, Patricia OGRODNIK, Jean-François LARROUX

Voirie & Fossés

Yves VERSAPUECH

Julien COLTRO, Daniel CADAMURO, Jean-Luc FOURQUET, Patricia OGRODNIK, Jean-Yves CHALMETON, Christian PARIS, Marie-Thérèse TRECCANI

Bâtiments & Services Techniques

Yves VERSAPUECH

Julien COLTRO, René BEGUE, Patrick DI BENEDETTO, Jean-Luc FOURQUET, Patricia OGRODNIK, Sauveur GIBILARO, Gilles MARTIN

Développement Economique

Chantal AYGAT

Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Marie-Claude LEFEVRE, Julien COLTRO, Nelly AUGUSTE, Nicole SUDRES, Colette BEGUE, Jean-François LARROUX

Environnement

Thierry VIGNOLLES

René BEGUE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Marie-Line FAURIE, Anne-Marie DURRIS, Marie-Claude LEFEVRE, Jean-Yves CHALMETON, Marie-Thérèse TRECCANI

Finances & Contrôle de Gestion

Anne-Marie DURRIS

Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Chantal AYGAT, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Nicole SUDRES, Colette BEGUE, Gilles MARTIN

Vie Locale & Associative, culturelle et sportive

Chantal AYGAT

Eric SANTAMANS, Sauveur GIBILARO, Nelly AUGUSTE, Alexandrine MOUCHET, Julien COLTRO, Colette BEGUE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Marie-Thérèse TRECCANI

Affaires Scolaires

Alexandrine MOUCHET

Cécile LABORDE, Yves VERSAPUECH, Nelly AUGUSTE, Anne-Marie DURRIS, Chantal AYGAT, Julien COLTRO, Jean-François LARROUX

Enfance & Jeunesse

Cécile LABORDE

Alexandrine MOUCHET, Marie-Claude LEFEVRE, Anne Marie DURRIS, Patricia OGRODNIK, Nelly AUGUSTE, Jean-Yves CHALMETON, Patricia POUTREL

Communication, Informatique & Téléphonie

Thierry VIGNOLLES

Marie-Claude LEFEVRE, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Patricia POUTREL

Démocratie

Marie-Claude LEFEVRE

Julien COLTRO, Patrick DI BENEDETTO, Cécile LABORDE, Alexandrine MOUCHET, Jean-Luc FOURQUET, Anne-Marie DURRIS, Marie-Thérèse TRECCANI

Ressources Humaines

Marie-Claude LEFEVRE

Cécile LABORDE, Chantal AYGAT, Patricia OGRODNIK, Yves VERSAPUECH, Nicole SUDRES, Anne-Marie DURRIS, Patricia POUTREL

Politique Sociale

Marie-Claude LEFEVRE

Chantal AYGAT, Nicole SUDRES, René BEGUE, Julien COLTRO, Marie-Line FAURIE, Colette BEGUE, Gilles MARTIN

Sécurité ERP

Eric SANTAMANS

Jean-Luc FOURQUET, Julien COLTRO, Yves VERSAPUECH, Sauveur GIBILARO, René BEGUE, Nelly AUGUSTE, Gilles MARTIN

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal :

- Approuve la composition des commissions
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Composition de la commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du maire qui en est le Président et de 5 délégués titulaires.

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable public ;
 - Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ;
 - Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.
- Ces membres ont voix consultative.

- désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
- Président : Bernard TAGNERES	
- OGRODNIK Patricia - VERSAPUECH Yves - DURRIS Anne-Marie - FOURQUET Jean-Luc - POUTREL Patricia	- COLTRO Julien - BEGUE René - BEGUE Colette - SANTAMANS Eric - LARROUX Jean-François

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal :

Nombre de votants :27

Pour : 26 contre : 1

- Approuve la liste des membres élus
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

- **Composition du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le maire explique que les **Centres d'Action Sociale** sont régis par les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ainsi que par les articles R.123-1 à R.123-38 du même code. Il précise que conformément à l'article L.123-6 du CASF, le Centre d'Action Sociale constitue un établissement public communal ou intercommunal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et que celui-ci est institué de plein droit dans chaque commune. Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale comprend, outre son président, et en nombre égal:

- des membres élus, selon le cas, en son sein, à la représentation proportionnelle par le conseil municipal (dans la limite de huit).
- des membres extérieurs nommés par le maire.

Le maire soumet la liste suivante au vote de l'assemblée délibérante.

- Chantal AYGAT
- Marie-Claude LEFEVRE
- M L FAURIE
- Nicole SUDRES
- J COLTRO
- P DI BENEDETTO
- C BEGUE
- Gilles MARTIN

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal :

Nombre de votants : 27

Pour : 26, contre : 1

- Approuve la liste des membres élus
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Le maire informe que la liste des membres extérieurs sera présentée au prochain conseil municipal.

- **Désignation d'un délégué à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome Toulouse-Blagnac**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de désigner un délégué titulaire afin de représenter la commune à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toulouse-Blagnac.

Il propose que Madame LABAYEN REMAZEILLES Joséphine représente la commune à cette commission et soumet sa proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal

Nombre de votants : 27

Pour : 23, contre : 4

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et Madame LABAYEN REMAZEILLES Joséphine devient la déléguée de la commune de MERVILLE à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport TOULOUSE-BLAGNAC
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

- **Création de poste**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en raison des besoins de services, il convient de créer les postes suivants :

- Chargé de mission grade animateur territorial
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal,

Nombre de votants : 27

Pour : 24, contre : 1, abstention : 2

- Approuve la création des 2 postes sus visés
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Monsieur Gilles Martin renouvelle la demande qu'il avait formulée lors d'un Conseil Municipal précédent relative à la présence d'une information exhaustive des temps partiels sur le tableau des effectifs.

- **FINANCES**

- **Vente de la ferraille au Service Technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la présence sur le terrain des services techniques d'un grand nombre de morceaux de fer, il serait judicieux d'organiser la vente auprès d'un professionnel et/ou de toutes personnes intéressées.

Après évaluation, le coût de la ferraille s'élève à 287.20€

Afin de respecter les conditions de ventes de biens communaux, il convient de faire une publicité sur cette vente.

Il propose qu'une information soit affichée à la mairie du 01/12/2011 au 04/12/2011 inclus et précise que le bien sera vendu à toute personne intéressée qui fournira un chèque à l'ordre du Trésor Public correspondant au montant fixé ci-dessus.

Il soumet le dossier à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal,

Nombre de votants : 27

Pour : 25, contre : 1, abstention : 1

- Approuve la vente de la ferraille au coût de à 287.20€
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

➤ **URBANISME**

• **Extension du réseau d'éclairage public rue de les Pyrénées**

Engagement de travaux : extension de réseau

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié les travaux suivants :

- Réalisation d'une extension du réseau pour la rue des Pyrénées.
- Travaux d'extension du réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur d'environ 300 mètres avec fourniture et pose de 13 ensembles d'éclairage public composé d'un mât en acier peint de 7 mètres de hauteur équipé d'un appareil fonctionnel à source Cosmowhite 90 watts.
- Réalisation des travaux connexes de génie civil.

Le coût total du projet est estimé à 82.236 €.

Monsieur le Maire précise également que compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 23.815 € après déduction de la subvention du conseil général. Il soumet le dossier à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, le conseil municipal,

Nombre de votants : 27

Pour : 26, abstention : 1

- Approuve l'extension du réseau selon les conditions fixées ci-dessus
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la réunion voirie à la Communauté de Communes Save et Garonne concernant :

- Le prolongement de la RD902 entre Beauzelle et Merville
- Le projet du pont entre Merville et Saint-Jory
- L'aménagement de la RD17 entre Montaigut et Grenade

Madame Chantal AYGAT présente les animations prévues sur la commune pour le mois de décembre et janvier 2012.

Séance levée à 22heures 30.